

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 12 avril à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNE, Maire.

Présents : Max MANNÉ, Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBAYLE, Frédérique ESCANDE, Karine GONCALVES, Michel GROH, Christelle MAUNOURY, Gabriella PANICCIA, Dominique PASTOR-THEVENOT, Florence PIQUART, Estelle POTTIER, Jean-Louis ROCHE, Sébastien THIERRY

Absents excusés : Jeffrey BEUVELET (pouvoir à E.POTTIER), Claudie FILLON (pouvoir à N.CAHUZAC), Loïc JAUME (pouvoir à F.ESCANDE) François-Xavier MARTIN (pouvoir à M.GROH), Jacqueline SCARPETTA, Luc URBAIN (pouvoir à M.MANNE)

Secrétaire de séance : Nathalie CAHUZAC

Date de convocation	4 avril 2018	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	5 avril 2018		Présents	13
			Votants	18

A 20 heures, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Nathalie CAHUZAC est désignée comme secrétaire de la séance.

L'ordre du jour est abordé :

A)	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018
-----------	---

Ce compte-rendu sera soumis à approbation lors d'une séance ultérieure.

B)	DECISION DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	--

DECISION DU MAIRE N° 2018-07 DU 3 AVRIL 2018

Monsieur le Maire a signé une convention proposée par la société ORANGE relative à la réalisation des travaux d'effacement du réseau ORANGE chemin du Moulin.

C)	INFORMATIONS GENERALES
-----------	-------------------------------

Pas d'informations générales.

D)	DELIBERATIONS
-----------	----------------------

1	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Gérard LE BASTARD
----------	--

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Christelle MAUNOURY, nouvelle conseillère municipale.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la démission de Gérard LE BASTARD, Conseiller Municipal à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2018,

CONSIDERANT que la personne venant à la suite sur la liste "Mareil Ensemble, un Avenir" est Christelle MAUNOURY qui accepte d'assumer ces fonctions,

PREND ACTE de l'installation de Madame Christelle MAUNOURY comme Conseillère Municipale à compter de la présente réunion.

Celle-ci prendra rang de 19^{ème} élu dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

2	Remplacement de M.LE BASTARD dans les commissions et associations
----------	--

Il est proposé que C.MOUNOURY remplace G LE BASTARD poste pour poste au sein des commissions municipales et autres associations dont il était membre.

Monsieur le Maire précise que la commission finances est ouverte à tous les élus.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-22,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Gérard LE BASTARD au sein des commissions municipales suite à sa démission de conseiller municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT, en son sein, les membres suivants en remplacement de G. LE BASTARD démissionnaire des instances suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES				
APPEL D'OFFRES (Commission d'Appel d'Offres)	Titulaires		Suppléants	
	Représentant le Maire – SCARPETTA 1 – GROH 2 – FILLON 3 – DEBAYLE		1 – POTTIER 2 – BEUVELET 3 – MAUNOURY	
IMPOTS DIRECTS	Elus		Extérieurs	
	Commissaires			
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	1 – SCARPETTA 2 – ROCHE 3 – MAUNOURY	1 – GROH 2 – JAUME 3 – BEUVELET	1 – DARGUESSE 2 – LEVEAU 3 – BOT Jean-Luc	1 – LYNCH 2 – COLMAN 3 – BOT Bernard
LISTE ELECTORALE	Elus		Extérieurs	
	SCARPETTA, PIQUART, GONCALVES, MARTIN, MAUNOURY		LETISSIER, JAHANDIER	
modification PLU (Commission modification du Plan Local d'Urbanisme)	TOUS LES ELUS			
FINANCES	TOUS LES ELUS (précision apportée lors de cette réunion)			

DIVERS		
GeM Emploi (Gally & Mauldre Emploi)	Titulaires	
	1 – PIQUART 2 – ROCHE	Suppléants 1 – GONCALVES 2 – MAUNOURY

3	Délégation de fonctions
----------	--------------------------------

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a procédé avec effet au 1^{er} avril 2018 au retrait des délégations de fonctions et signatures qu'il avait accordées à Mme Jacqueline SCARPETTA, Adjointe; celle-ci ayant un problème de santé ne pouvant plus assumer ses fonctions.

Il attend de savoir quelle sera sa décision de rester ou non Adjointe voire Conseillère Municipale.

Toutefois, ne détenant plus de délégations, le Conseil doit se prononcer sur le fait de lui conserver son poste d'Adjointe. M. le Maire demande au Conseil de la maintenir à ce poste. ACCORD UNANIME

Il informe le Conseil qu'il a accordé ces mêmes délégations à Mme Karine GONCALVES, Conseillère Municipale à savoir l'état civil notamment la célébration des mariages, la gestion des affaires électorales, la gestion des affaires funéraires et la gestion des associations incluant la location des salles.

Il propose donc que l'indemnité de fonction correspondante soit versée à celle-ci à compter du mois d'avril; le montant global d'indemnités prévu par la réglementation pour les adjoints au Maire n'étant pas modifié.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le retrait par le Maire des délégations de fonctions détenues par Jacqueline SCARPETTA, Adjointe au Maire, le 1^{er} avril 2018,

VU les délégations de fonctions accordées par le Maire à Karine GONCALVES, Conseillère Municipale, avec effet au 1^{er} avril 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des délégations de fonctions et signatures accordées par le Maire à Karine GONCALVES,

DECIDE que l'intéressée percevra à compter du 1^{er} avril 2018 le même montant d'indemnité de fonction qu'un adjoint au Maire (pour mémoire somme de 517.89 euros bruts par mois -valeur avril 2018).

4	Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget eau & assainissement
----------	--

Michel GROH, Adjoint aux Finances, explique l'affectation suite au vote du compte administratif le 3 avril dernier.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU les articles L 1612-12, L2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSTATANT

- un excédent d'exploitation de : 55 490.92 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	15 580.07 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	39 910.85 € 55 490.92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	122 150.98 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-149 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-26 849.02 €
AFFECTATION (2) = d.	55 490.92 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	26 849.02 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	28 641.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

5 Vote du budget primitif 2018 – budget eau et assainissement

Michel GROH commente les propositions en s'appuyant sur le document remis à chaque élu. En investissement, 400 000 euros sont prévus avec les reports de 2017 pour la réhabilitation d'une 3^{ème} tranche de réseau d'assainissement notamment sur le secteur chardonnière.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la présentation du projet de budget primitif 2018 eau & assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2018 pour les montants ci-après :

EXPLOITATION RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
70	produits des services	27 858.10 €	18		
042	opération d'ordre entre section	7 500.00 €	18		
002	résultat reporté	28 641.90 €	18		
TOTAL DES RECETTES		64 000.00 €			

EXPLOITATION DEPENSES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €	18		
022	dépenses imprévues	0.00 €	18		
023	virement à la section d'investissement	44 000.00 €	18		
042	op ordre intérieur section	18 000.00 €	18		
TOTAL DEPENSES		64 000.00 €			

propositions nouvelles

INVESTISSEMENT RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
1068	excédent de fonctionnement	26 849.02 €	18		
021	virement de la section de fonctionnement	44 000.00 €	18		
040	opération d'ordre entre sections	18 000.00 €	18		
TOTAL		88 849.02 €			
001	excédent	122 150.98 €			
total des restes à réaliser		195 000.00 €			
TOTAL DES RECETTES		406 000.00 €			

INVESTISSEMENT DEPENSES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
20	immobilisations incorporelles	20 300.00 €	18		
21	immobilisations corporelles	0.00 €	18		

23	immobilisations en cours	30 000.00 €	18		
16	remboursement d'emprunts	4 200.00 €	18		
040	opération d'ordre entre section	7 500.00 €	18		
	TOTAL	62 000.00 €			
total des restes à réaliser		344 000.00 €			
TOTAL DES DEPENSES		406 000.00 €			

6	Affectation du résultat de fonctionnement du budget 2017 – budget communal
----------	---

Michel GROH, Adjoint aux Finances, explique l'affectation suite au vote du compte administratif le 3 avril dernier.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 622 447.65 €
- un déficit de 0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 345 976.09 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 276 471.56 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 622 447.65 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -39 930.52 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -435 000.00 €

Besoin de financement F =D+E -474 930.52 €

AFFECTATION = C =G+H 622 447.65 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 474 930.52 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 147 517.13 €

Le détail a été présenté en commission finances. Michel GROH procède aux commentaires suivants :

"Encore une année de baisse de la dotation de fonctionnement : -5% seulement, mais -47% en 5 ans) et en investissement des attentes de subvention et des travaux d'entretien faiblement subventionnés.

L'équilibre de nos recettes et dépenses est obtenu par la majoration de nos impôts locaux de 2.61% et ceci dans un environnement provisoirement apaisé (Commune + CCGM+ Département =+2.7% env. pour 2018).

Dépenses de fonctionnement

Remarques sur les principaux chapitres du fonctionnement 2018:

- Charges à caractère générale 404.000 € soit +4.3% par rapport au BP 2017 : (hausse sensible sur tous les articles)
- Charges de personnel 613.500 € (+ 2.3%), des effectifs à temps pleins stables, peu d'augmentations des salaires, des augmentations d'effectif du personnel en périscolaire (jusqu'en septembre, mais indemnité à prévoir !).
- Charges de gestion courante 190.300 € (-3.4%)
- Charges financières : 13.800€ (intérêts des prêts : tennis couvert et maison médicale)

Au total sans les imprévus, les dépenses réelles sont de 1.442.600€ (+1.5%)

Ce résultat est correct, mais pas meilleur que l'année précédente.

Recettes de fonctionnement

En recettes réelles 1.752.483€, +2.2% par rapport à 2017. Principales constatations :

- Ventes de produits 186.000€, une diminution (-8.0%) tenant compte des changements des rythmes scolaires à partir de septembre.
- Impôts et taxes : 1.231.288€ (+4.3%) avec 2.61% d'augmentation des taux et 1.24% d'augmentation nationale des bases fiscales.
- DGF, subventions, participations 221.875€ (-3.0%). Cette diminution provient entièrement de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), notre Dotation d'Etat qui diminue encore de 4.9% (- 47% en 5 ans).
- Autres Produits de gestion : 110.000€ (les loyers de la maison médicale).

L'épargne brute de 2018 est de 309.883€, elle ne représente que 20.2% de nos recettes, et est nécessaire à nos besoins d'investissement et de rénovation.

En **investissement**, le total des **dépenses** d'investissement est de 1.560.069€, dont 1.381.570€ d'équipements bruts.

Ces dépenses comportent 935.000€ de report de 2017. En particulier :

- Des travaux en cours non payés : Contrat Rural (tranches I et II : salles Mairie et école de Musique), l'accès du Chemin du Moulin à la RD.191 et la vidéoprotection
- Des travaux qui vont commencer : Contrat rural (tranche 3 : église) et enfouissement de réseaux rue des fontaines.

A ces dépenses correspondent des recettes reportées de 500.000€ (Contrat Rural et Triennal Voirie).

Les principales **dépenses nouvelles** (668.500€) sont en particulier :

- 193.250€ pour compléter la réfection des voiries « Roches » et « Chavoye »
- 163.300€ de complément pour la tranche III du Contrat Rural (Façade sud de l'église) et provision pour la restauration de la Cloche.
- 83.920€ pour l'école et son environnement : Matériel (cantine, informatique et classes), ainsi que divers travaux de rénovation (portail, vidéo, fenêtre, accès).

Au total 1.501.280€ de prévisions de dépenses et 58.789€ de remboursement des emprunts qui sont compensés par un total de 512.094€ de subventions (dont 12.094€ de nouvelles) et un emprunt de 100.000€.

L'équilibre en investissement est obtenu avec 81.475€ de Fonds de TVA et autres recettes diverses et un report du fonctionnement de 866.500€ (l'excédent 2017 : 582.517€ et l'autofinancement 2018).

L'équilibre global (fonctionnement + investissement) comprend 25.900€ de dépenses imprévues."

C.DEBAYLE, C.MAUNOURY, D.PASTOR et S.THIERRY se sont abstenus sur le vote des chapitres 011(charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 73 (impôts et taxes).

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la présentation du projet de budget primitif 2018 en commissions des finances,

CONSIDERANT les explications fournies en séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité excepté pour les chapitres 011, 65 et 73 (voir ci-dessous),

ADOpte le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018 pour les montants ci-après :

FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
013	atténuations de charges	13 000.00 €	18		
70	produits des services	171 100.00 €	18		
73	impôts et taxes	1 231 288.00 €	14		4
74	dotations et participations	221 875.00 €	18		
75	autres produits de gestion courante	111 000.00 €	18		
77	produits exceptionnels	4 219.87 €	18		
002	résultat reporté	147 517.13 €			
TOTAL DES RECETTES		1 900 000.00 €			

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
011	charges à caractère général	404 000.00 €	14		4
012	charges de personnel	613 500.00 €	18		
014	atténuations de produits	220 000.00 €	18		
65	autres charges gestion courante	190 300.00 €	14		4
66	charges financières	13 800.00 €	18		
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €	18		
022	dépenses imprévues	25 900.00 €	18		
023	virement à la section d'investissement	428 000.00 €	18		
042	op ordre intérieur section	3 500.00 €	18		
TOTAL DEPENSES		1 900 000.00 €			

propositions nouvelles

INVESTISSEMENT RECETTES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
10	dotations fonds divers réserves (hors 1068)	81 000.00 €	18		
1068	excédent de fonctionnement	474 930.52 €	18		
13	subventions d'investissement (hors 138)	12 094.00 €	18		
16	emprunt (hors 165)	100 000.00 €	18		
165	dépôts et cautionnements reçus	475.48 €	18		
021	virement de la section de fonctionnement	428 000.00 €	18		
040	opération d'ordre entre sections	3 500.00 €	18		
TOTAL		1 100 000.00 €			
total des restes à réaliser		500 000.00 €			
TOTAL DES RECETTES		1 600 000.00 €			

INVESTISSEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
20	immobilisations incorporelles	28 410.00 €	18		
21	immobilisations corporelles	242 620.00 €	18		
23	immobilisations en cours	295 250.00 €	18		
16	remboursement d'emprunts	58 789.48 €	18		
TOTAL		625 069.48 €	18		
001	déficit	39 930.52 €			
total des restes à réaliser		935 000.00 €			
TOTAL DES DEPENSES		1 600 000.00 €			

8

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Egalement évoqués en commissions finances ; les taux proposés permettent la réalisation des opérations 2018 programmées.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2.61% et précise que la baisse importante des subventions nécessitent, si l'on veut réaliser nos travaux, d'augmenter les taux.

M. GROH rappelle qu'alors que les dotations de l'Etat ont baissé de 45% de 2013 à 2018 (soit 119 K€), nous n'avons sur la même période augmenté nos taux que de 7,8% (soit 87,8 K€). Par ailleurs, 2.61% d'augmentation ne représentent qu'environ 30 000 euros de plus.

A noter également que notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères gérée au niveau de l'intercommunalité baissera de 7% en 2018.

C.DEBAYLE, C.MAUNOURY, D.PASTOR et S.THIERRY voteront CONTRE cette augmentation.

D.PASTOR indique que des travaux pourraient être financés par emprunts.

C.DEBAYLE déplore que l'on ait investi une somme importante pour la maison médicale au lieu de rechercher un regroupement avec une autre commune. Avec ce même budget, on aurait pu faire des travaux de voirie.

F.PIQUART observe que aucune maison médicale n'a encore été réalisée dans les communes environnantes et que de fait, on attendrait toujours .

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDERANT les informations fiscales 2018 reçues des services de l'Etat (état n° 1259 COM),

CONSIDERANT le besoin de financement nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2018,

CONSIDERANT le transfert de notre dépense de Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) vers le budget de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 VOIX POUR- 4 VOIX CONTRE),

DECIDE pour 2018 d'augmenter les taux des taxes d'imposition locale de 2,61% soit :

TAXE D'HABITATION	15.85%
FONCIER BATI	14.74%
FONCIER NON BATI	42.80%

9	Etat des effectifs du personnel communal 2018
----------	--

Le tableau des effectifs présenté par M.MANNÉ est annexé au budget.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les besoins en personnel en 2018 pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs 2018 proposé par le Maire annexé au budget primitif 2018 et qui s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	classe	Effectifs budgétaires	postes pourvus	postes non pourvus	dont postes de titulaires	dont temps non complet
Domaine administratif						
Attaché Territorial	A	1	1		1	
Adjoint admin.Principal de 1ère classe	C	1	1		1	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1		1	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1		1	
Adjoint administratif de 2ème classe TNC (renfort APC)	C	1	1			1
TOTAL		5	5	0	4	1
Domaine technique						
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	3	1	3	1
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	C	2		2		2
TOTAL		6	3	3	3	3
Domaine scolaire						
Adjoint technique de 2ème classe aux écoles	C	7	7		4	3
Surveillant d'études primaires	B/C	1	1			1
Surveillants de garderie et cantine	C	4	3	1		4
Animateurs de classe de découverte	C	2		2		2
Animateurs pour activités périscolaires TAPS	B/C	6	2	4		6
TOTAL		20	13	7	4	16
Emplois divers						
Adjoint technique 2ème classe (ménage en mairie)	C	1	1			1
TOTAL		1	1	0	0	1
TOTAL GENERAL		32	22	10	11	21

10

Versement des subventions 2018

M.MANNÉ donne lecture des propositions de subvention à verser en 2018. la plupart des demandes des associations sont examinées par l'OMS.

D.PASTOR demande si l'Ecole de Musique a fourni tous les justificatifs car ce n'était pas le cas lors de la réunion de l'OMS.

M.GROH lui répond par l'affirmative.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions suivantes en 2018 :

Association Mareil GV	1 000 €
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 100 €
Cercle de l'Amitié	2 300 €
Croix Rouge Française (section mauloise)	500 €
Do You Speak English	150 €
Ecole de Musique et Danse	19 000 €
Football Club de Mareil	3 000 €
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	550 €
La Ligue contre le Cancer	400 €
Scouts Unitaires de France(groupe de Thoiry)	100 €
Scouts et Guides de France (groupe de Saint Nom la Bretèche)	100 €
Tennis Club de Mareil sur Mauldre	5 000 €
Union Nationale des Combattants	450 €
RITMY	500 €
Les Pitchoun's (halte garderie parentale de Maule)	600 €
	total 35 750 €
CAISSE DES ECOLES DE MAREIL SUR MAULDRE	15 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MSM	7 800 €

E) QUESTIONS DIVERSES

☒ OBJET : Adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au SIRYAE

La Commune de Jouars-Pontchartrain demande son adhésion au SIRYAE.

M.MANNE indique que l'eau distribuée doit être surveillée en permanence et que pour bénéficier de prix compétitifs, tout regroupement de communes est favorable.

DELIBERATION PRISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

VU les statuts du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau),

VU la délibération n° D559-2018 du SIRYAE en date du 27 mars 2018 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au SIRYAE,

CONSIDERANT que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

CONSIDERANT la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au SIRYAE,

En conséquence :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au SIRYAE

information concernant la collecte des vêtements par LE RELAIS VAL DE SEINE

LE RELAIS a collecté 14 tonnes de vêtements en 2017 sur notre Commune.

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

• E.POTTIER signale que certains panneaux de signalisation à l'entrée des chemins piétonniers sont rouillés et qu'il faudrait les remplacer

• F. ESCANDE demande ce qu'il en est du produit très toxique trouvé dans la plaine au bout de l'allée du Cheminet.

M.MANNE précise qu'il s'agit effectivement d'une bombe aérosol vide de poison que les gendarmes alertés par un chasseur en promenade de surveillance ont déposée en mairie avec beaucoup de protection. Cette bombe doit être envoyée à un laboratoire de traitement.

M.GROH alerte les élus sur l'incidence qu'aura la baisse du nombre d'habitants suite au recensement de la population. Les dotations que l'Etat nous verse déjà en baisse depuis des années risquent de diminuer encore fortement.

• D.PASTOR demande des explications sur l'affaissement sur la RD du talus devant l'entreprise AUBERT MATERIAUX.

M.MANNE précise qu'une intervention est en cours pour consolider le talus.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures.



Le Maire,

Max MANNÉ